

Séminaire pluridisciplinaire
SOCIETES ET ESPACES RURAUX

13^{ème} année – 2006-2007

Séance du mardi 9 janvier 2007

Compte rendu réalisé par Cécile Rouillé, Master 1 de géographie
 et Maxime Dondon, Master 2 d'histoire

Corinne Eychenne

Maître de conférences en géographie à l'Université Toulouse-Le Mirail

**« *Hommes et troupeaux en montagne :
 la question pastorale en Ariège* »**

Chercheur au laboratoire « Dynamiques rurales » de Toulouse qui associe des géographes, des économistes et l'Ecole Nationale de formation agronomique, Corinne Eychenne a réalisé une thèse sur « Hommes et troupeaux en montagne : la question pastorale en Ariège » qui a fait l'objet d'un ouvrage. Après un rappel sur le fonctionnement du pastoralisme et de l'estive, elle évoque les questions de mobilité et de saisonnalité qui recouvrent des pratiques différentes : la transhumance et l'estivage.

L'estivage est au cœur de l'élevage traditionnel de montagne. Les troupeaux présents en fond de vallée en hiver gagnent d'abord des espaces intermédiaires (des prés de fauche) puis estivent à partir du printemps sur des pâturages d'altitude ou alpages collectifs jusqu'en octobre. Jusqu'au 19^{ème} siècle les fonds de vallées sont destinés aux cultures vivrières (céréales et légumineuses) dans un système sylvo-agro-pastoral tandis que les prés de fauche, exposés au sud (la soulane), font figure d'activité secondaire. Traditionnellement, la transhumance estivale concernait des troupeaux « étrangers » venant de la plaine d'Aquitaine ou d'Espagne. Une transhumance hivernale existait de la montagne vers la plaine. Elle est peu présente aujourd'hui.

Par rapport aux Alpes du Sud, les Pyrénées n'ont pas été un pays de grande transhumance. Le caractère collectif marque le pastoralisme pyrénéen, massif où le collectif domine dans l'usage et la propriété. Les troupeaux sont collectifs, plusieurs éleveurs les confient à un vacher (pour payer un pâtre il faut au moins 250 bovins ou 2000 ovins) ou sont gardés à tour de rôle. Pendant que les terres sont libérées des animaux, les éleveurs peuvent faire les foins. Les pâturages d'altitude sont propriété collective : à l'échelle du massif les 2/3 sont en propriété communale, 15% appartiennent au Domaine (surtout en Ariège, l'ancien Comté de Foix), 20% sont propriété privée soumise à droits d'usages. Les droits d'usages perdurent pour réguler l'accès aux pâturages d'altitude, les concessions se font à l'échelle des vallées. Les pâturages d'altitude correspondent à 500 000 ha (pour 300 000 ha de SAU dans le massif), l'enquête pastorale (une des sources importantes pour l'étude) de 1999 donne 100 000 bovins estivants, 600 000 ovins, 14 000 équins. La gestion se fait dans le cadre de groupements pastoraux qui salariaient 160 pâtres pour l'ensemble du massif.

Corinne Eychenne présente ensuite les questions qui sont à la source de ses recherches : d'abord l'intérêt personnel pour l'élevage et la montagne et, plus « scientifiquement », le constat d'un paradoxe. D'une part les estives apparaissent sous-utilisées laissant la friche les conquérir,

c'est le « salissement » de la montagne. D'autre part il est impossible de trouver une place supplémentaire pour estiver en montagne et les éleveurs se montrent réticents à en intégrer de nouveaux. Les éleveurs prennent alors le risque de dégrader leur ressource. Pour expliquer cela les « étrangers » invoquent le caractère têtue et archaïque des montagnards (encore plus s'ils sont ariégeois). Cette explication apparaît trop simpliste. Ils doivent avoir des raisons pour agir ainsi, quel est alors leur point de vue ? L'objet de recherche s'est ainsi constitué.

Pour répondre à la problématique, l'auteur a utilisé l'enquête pastorale de 1999 et le recensement agricole de 2000. D'autres informations proviennent de l'observation participative à l'estive et de 65 entretiens semi-directifs approfondis auprès des éleveurs. L'ensemble aboutit à l'affirmation de pratiques pastorales qui relèvent de fonctions symboliques, sociales et identitaires. Une rupture dans la gestion pastorale intervient les années 1970. La montagne très peuplée au 19^{ème} siècle s'est vidée au cours du 20^{ème} siècle. Le manque de main-d'œuvre a progressivement conduit à la fermeture des paysages de moyenne altitude (effet de lisière lié au bocage). Les estives de moyenne altitude ont aussi connu aussi ce « salissement » par des landes à calunes, à fougères ou genêts. Enfin, à plus haute altitude, les rhododendrons, difficiles à débroussailler, ont gagné les estives. Toutefois, cette dynamique a été freinée par l'octroi d'aides à la pratique pastorale.

Différents changements sont intervenus dans la profession : le recours à des éleveurs « étrangers », la professionnalisation de l'activité (spécialisation et insertion dans une filière agro-alimentaire) et son institutionnalisation (transfert des pouvoirs des communes vers les éleveurs pour la gestion des biens collectifs). Les éleveurs « étrangers » viennent de moyenne montagne et réalisent en fait une transhumance de proximité. Les règlements de l'estive apparaissent en outre moins stricts qu'auparavant : « la montagne, c'est les vacances » selon les dires de certains éleveurs, des vacances pour eux et pour leurs vaches.

Une problématique ressort de cette nouvelle vision de la montagne : l'estive est-elle au service de la bête, ou est-ce l'inverse ? Il existe une confrontation autour de deux systèmes de pensée entre les éleveurs et l'administration. Selon les travaux effectués, il ressort que les éleveurs de montagne souffrent d'une double marginalisation : une marginalisation économique car ils élèvent des « broutards »... qui ne sont pas engraisés sur place ; une marginalisation sociale car la fonction de jardinier de l'espace montagnard qu'on leur attribue est perçue de façon négative. Ainsi les éleveurs rejettent l'idée de devenir les agents de maintien de l'espace montagnard. Dans le même temps, la pratique de l'estive est constitutive de leur identité qui véhicule des valeurs d'endurance et de rusticité et bien sûr, de connaissance de la montagne. Ils revendiquent ainsi « autre manière d'être éleveur », par rapport à des zones plus favorisées. De ce fait, un ressentiment s'installe : l'activité d'estivage ne doit pas être donnée à tout le monde, et les montagnes ne doivent pas s'ouvrir à « n'importe qui ». Il en ressort un fort attachement aux droits d'usages qui se traduit par des rituels d'initiation, le parrainage et la mise à l'épreuve pour maîtriser l'accès à l'estive.

En guise de conclusion de cette présentation, Corinne Eychenne aborde la réintroduction de l'ours, perçue par les éleveurs comme une violence symbolique. L'absence de prise en compte de leur, la mise en cause de leurs pratiques et donc de leur légitimité sur ces espaces cristallisent les tensions entre gens du pays et éleveurs contre l'administration et les cadres techniques. Cela amène à relire des travaux anglo-saxons sur la gestion d'espace par des groupes sans l'intervention de l'Etat.

Discussion :

Philippe Madeline pose deux questions. La première, en faisant référence à des exemples bien connus que l'on trouve dans d'autres massifs, concerne la faiblesse de la valorisation des produits issus des pratiques pastorales. La seconde concerne l'identité politique et professionnelle des éleveurs d'estive ? Y-t-il un fort engagement syndical ? Comment sont-ils représentés dans les forces syndicales en présence ?

Corinne Eychenne. L'effort de création d'une valeur ajoutée n'est qu'au stade de l'essai. La valorisation des productions est complexe du fait du système de production extensive de la viande. Le veau broutard n'est pas consommé en France traditionnellement, et ne forme donc pas un produit fini, comme peut l'être le veau de lait. Le massif ne constitue pas une bonne zone pour engraisser le bétail bovin, en dehors de pratiques hors-sol. Il existe toutefois une organisation collective en Ariège visant à développer la vente directe de veau et d'agneau rosé considéré comme produit fini, mais sans intégration à l'heure actuelle dans un système de filière. La vente directe est plus facile pour les ovins mais la filière est en crise. Ce problème de marché entraîne une diminution de l'effectif total en ovin en haute montagne, mais cette crise se retrouve de manière générale sur l'ensemble du territoire français.

À la seconde question, la conférencière indique qu'il n'y a pas de fort engagement syndical dans les Pyrénées.

Jean-Marc Moriceau. Les dimensions qualitative et ethnographique du travail doivent être soulignées. Sur la question du droit d'aînesse absolue et la fonction des cadets ; existe-t-il un rapport entre pratique de l'élevage et position dans la fratrie ? Le passage de l'estivage à la transhumance de proximité se fait-il encore à l'échelle de la commune ? Comme dans le cas du Haut-Forez du 18^{ème} siècle, existe-t-il une complémentarité entre la vallée et l'estive dans le cadre du découpage communal ? Enfin, en se rappelant la guerre des Demoiselles de 1831 contre l'administration des Eaux et Forêts, comment s'exercent les droits d'usages en 2007 par rapport à la commune et à l'Etat ?

Corinne Eychenne : D'abord, le droit d'aînesse persiste parmi les personnes âgées, la « maison », c'est-à-dire l'ensemble des biens qui se transmettent de génération en génération, s'insère dans ce cadre. Mais deux vagues d'émigration ont modifié la société, un exode agricole après la Seconde Guerre mondiale (on dit souvent que les « meilleurs » sont partis à ce moment-là !). La question de la position dans la fratrie se pose ; par contre les « mariages de maisons » dans une stratégie d'accumulation de biens choquent beaucoup.

L'estivage à l'échelle d'une commune persiste, il concerne la moitié des éleveurs. Mais le tracé des communes dans les Pyrénées ne permet pas la complémentarité, les droits d'usages sont indivis à l'échelle des vallées. Enfin la Guerre des Demoiselles (contre le Code forestier) est encore mobilisée aujourd'hui dans des manifestations contre l'ours en 2006 (où beaucoup de néo-ruraux ont participé) ou contre la suspension des droits d'usages en 2000. S'ils se déguisent encore en demoiselles, ils manifestent aujourd'hui pour garder le Code forestier. Ces droits d'usage ne sont d'ailleurs pas écrits mais on fait comme s'ils l'étaient.

Pierre Brunet : dans les Marais de Carentan, la propriété communale signifie que la propriété est aux habitants de la commune.

Corinne Eychenne : dans les Pyrénées, c'est seulement la propriété de la commune.

Christophe Maneuvrier : la proximité de Barcelone joue-t-elle un rôle pour valoriser les produits issus de l'élevage d'estive ? Quel est par ailleurs le rôle de la PAC dans l'évolution de ces pratiques ?

Corinne Eychenne : il existe peu de liens avec Barcelone. L'agriculture dans les montagnes de l'Ariège ne meurt pas, au contraire, même si elle n'est pas riche. Le principal problème est le faible nombre d'exploitants par commune et leur renouvellement. On compte 6 000 exploitations sur l'ensemble du massif, mais les limites du massif descendent bas et il n'existe pas de chiffres pour la seule haute montagne. On considère que 98% des exploitations de haute montagne estivent.

Marcel Rousard : Est-ce que le tourisme a un impact sur les droits d'usages, sur les revenus des éleveurs par une valorisation touristique ?

Corinne Eychenne : l'image très positive de l'estive est peu valorisée. Un Parc naturel régional est en cours de constitution dans l'Ariège. Des conflits d'usages existent avec les stations de sports d'hiver sur les jasses (terrain plat en altitude) car la part pâturable régresse à cause des stations. Toutefois le tourisme reste assez diffus.